

LE CHABLAIS

SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

“Un cas d'école” de 1821 à nos jours, l'histoire de l'éducation sur la commune

L'association Mémoire et patrimoine a réalisé un fastidieux travail de recherche et de recueil concernant l'histoire de l'éducation sur la commune.

L'association Mémoire et patrimoine a organisé une exposition sur l'histoire des écoles de la commune en 2010. Cet événement a demandé un grand travail de recherche avec le recueil de plusieurs témoignages pour assembler tous les documents et informations nécessaires au montage de l'exposition. « Avec ce travail, nous avons énormément appris sur l'histoire des écoles de la commune », explique Georges Michoud, le président de l'association.

■ 1821 : ouverture d'une première classe de filles

Les Sœurs de la charité, récemment installées sur la commune, ont ouvert en 1821 une classe de filles et une infirmerie à l'instigation du prêtre M. Gaud. Quelques années plus tard, en 1834, construction d'une école pour garçons, au même emplacement que celle actuelle du chef-lieu, avec l'enseignement des frères des écoles chrétiennes. Sous la III^e République en 1886 arrivée du premier régent laïque, M. Fontaine. Les frères se délocalisent au château de Blonay jusqu'à 1909.

■ 1903 : début de construction de l'école actuelle



L'école du chef-lieu toute neuve (on peut lire sur le timbre 10 donc 1910), avec côté filles et côté garçons et au milieu La Poste. Devant, la diligence qui portait le courrier d'Évian à Châtel. Photo DR

commencée en 1903 qui accueillera en 1909, quatre classes, deux de filles et deux de garçons, la poste et la mairie.

Cette école construite en six ans a coûté trois budgets annuels à la commune, l'endettant pour de nombreuses années. Mécontente, la population n'a, par ailleurs, pas renouvelé le mandat du maire. Dès 1919, l'école accueille les soirées festives et les bals.

En 1925 ouverture de la cantine dans une salle dédiée avec des denrées fournies par les parents. Sur le plan pédagogique et utile.

pour les écoliers, comme le ramassage des Doryphores dans les fermes, l'apport de sciure de la scierie pour le chauffage, visite château de Chillon avec hélas un écolier qui a perdu la vie annulant toutes sorties en car pendant dix ans etc.

Enfin, plus proche de nous en 1965, changement pédagogique avec mixité, installation chauffage central et toilettes à l'intérieur. Puis s'enchaînent, ouverture de la première maternelle en 1984, construction de la maternelle en 1994 et enfin en 2000 déplacement de la mairie et

L'école des Faverges plus ancienne que celle du chef-lieu

Du côté du hameau des Faverges, les filles et les garçons sont allés à l'école regroupés en une seule classe, donc mixte, dès 1897 dans la toute neuve école laïque construite cette année-là. Avant cette date, l'enseignement se faisait dans une salle louée chez un habitant par la commune. Cette école centenaire est toujours en activité avec une quinzaine d'écoliers actuellement en provenance de la commune et de Bernex, soutenue par les parents et les enseignants. Plus près de nous, dans les années 1950-1970, le chauffage de cette école équipée en radiateurs électriques était alimenté par l'électricité produite par la turbine hydraulique de la station de pompage de l'eau toute proche, renouvelée récemment, qui alimente maintenant le secteur en électricité. Devant certains dysfonctionnements, en 1970, la commune a abandonné cette source d'énergie pour se tourner vers l'EDF. À

ABONDANCE

Vers un conseil municipal jeunes

L'équipe municipale actuelle souhaite impliquer les jeunes à la vie de leur village. C'est pourquoi, un conseil municipal des jeunes devrait voir le jour. Il est fait appel aux filles et garçons entre 15 et 18 ans qui souhaitent s'investir et comprendre comment fonctionne la commune, et ainsi s'exprimer. Les candidatures sont à faire auprès de Saloua Batmale, conseillère municipale en charge de la jeunesse par mail à : sbatmale@orange.fr. La date limite pour l'envoi des candidatures est fixée au 31 décembre 2020.

ÉVIAN-LES-BAINS

Nouveau refus du transfert de la compétence PLU à la CCPEVA

Le conseil municipal de cette semaine a décidé de refuser le transfert automatique de la compétence PLU à la communauté de communes. Ce transfert prévu par la loi Alur du 24 mars 2014 prévoyait ce transfert aux ECPI. Le transfert de cette compétence devenait effectif à compter du 27 mars 2017, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposait dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans. Ainsi, la commune a délibéré en mars 2017 pour s'opposer une première fois au transfert. Cette compétence n'étant toujours pas envisagée dans les statuts de la CCPEVA, la ville a refusé de nouveau le transfert.

URGENT

Recherche sur NEUVECELLE et environs

Des personnes motivées pour une activité matinale de livraison quotidienne de presse régionale

Vendeur Colporteur de presse

Un complément de revenu régulier
Formalités de gestion extrêmement simplifiées
Vous avez un moyen de locomotion

Tél. 09 83 52 48 74 - 06 67 34 44 74
montblancdiffusion@bbox.fr